



Courchapon, le 19 novembre 2008

Monsieur le Président

à

Monsieur le Directeur
DRIRE du Doubs
21B Rue Alain Savary

25000 BESANCON

N/Réf. : TD/MCR/081249
Objet : CET Corcelles Ferrières

Monsieur le Directeur,

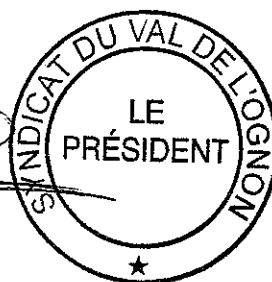
Nous vous avons sollicité en date du 16 juin 2008 (notre courrier réf. TD/MCR/080581) sur les conséquences du glissement de terrain sur le site du centre d'enfouissement de Corcelles Ferrières.

Nous vous rappelons que nous avons la responsabilité de l'eau distribuée aux habitants de 49 communes et nous nous interrogeons sur les moyens de contrôles et les mesures prises pour éviter une pollution et une contamination des ressources en eau suite à ce problème.

A ce jour nous sommes toujours en attente de votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

T. DECOSTERD



Copie : M DEMOUGE / Association Bien Vivre
M GALLIOT / Conseiller Général du Canton d'Audeux



Courchapon, le 26 mars 2009

Monsieur le Président

à

DRIRE
Monsieur le Directeur
TEMIS
21 b Rue Alain Savary

25005 BESANCON Cedex

N/Réf. : TD/MCR/090387
Objet : CET de Corcelles Ferrières
Pollution des ressources en eau

Monsieur le Directeur,

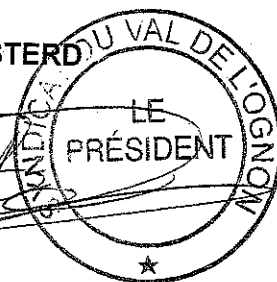
Nous avons été informé qu'un arrêté préfectoral avait été pris à l'encontre de la société NICOLLIN suite à un nouvel incident sur le site du CET de Corcelles Ferrières. Les contrôles de vos services auraient mis en évidence des rejets polluants et dangereux dans le milieu naturel.

Nous vous avons déjà sollicité à plusieurs reprises sur ce sujet et nous n'avons jamais eu de réponse. Nous sommes surpris qu'en tant que distributeur d'eau nous ne soyons pas avertis afin de prendre les mesures nécessaires et de renforcer les contrôles de qualité de l'eau pompée dans la nappe.

Directement concernés par ce type de pollution, nous aimerions connaître les résultats d'analyses et les mesures qui ont été prises pour stopper tout rejet dangereux.

Vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

T. DECOSTERD



Copie :

- Association « Bien Vivre »
- Préfecture du Doubs
- DDASS
- SICA

M. le Président MAIRIE IDAN

DRIRE

Direction Régionale de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
de Franche-Comté

04 MAI 2009

Besançon, le 30 AVR. 2009

Division Environnement Industriel et Sous-Sol

Référence : EI/GFVA 2009-- 0368
Vos réf. :

Affaire suivie par : Gérard FUMEY
gerard.fumey@industrie.gouv.fr
Tél : 03 84 75 97 70 – Fax : 03 84 76 53 23

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Écoulement constaté sur le site de la SAS NICOLLIN à CORCELLES-FERRIERES

P.J. : Copie résultats d'analyses

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 26 mars 2009 relatif au constat, le 15 octobre 2008, d'un écoulement d'origine inconnue en pied de digue sur le site NICOLLIN de CORCELLES-FERRIERES, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un échantillon de cet écoulement prélevé par les inspecteurs, a été déposé au laboratoire de l'Université de BESANCON pour analyse. Les résultats de ces analyses, dont vous trouverez copie en pièce jointe, montrent que l'effluent présente un dépassement sur la somme des métaux totaux (> 77 mg/l) au regard des critères minimaux applicables aux rejets d'effluents liquides dans le milieu naturel fixés à l'annexe III de l'arrêté ministériel du 9 septembre modifié. Ce dépassement est dû à des concentrations fortes en manganèse, fer et aluminium.

L'écoulement d'origine inconnue se déverse dans le caniveau de récupération des eaux de ruissellement, transite par un bassin de stockage puis est rejeté dans le ruisseau « Cottier ».

Le constat de cet écoulement a fait l'objet de l'arrêté de prescriptions complémentaires d'urgence du 30 décembre 2008, demandant à l'exploitant entre autres de renforcer la surveillance des eaux superficielles en portant la fréquence des mesures à un rythme hebdomadaire.

M. le Président
Syndicat Intercommunal des Eaux
du Val de l'Ognon
3 rue du Val de l'Ognon
25170 COURCHAPON

LA DRIRE DE FRANCHE-COMTE EST CERTIFIEE ISO 9001
Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 13h30-16h00
Tél. : 33 (0) 3 81 41 65 00 – fax : 33 (0) 3 81 53 20 40
TEMIS, 21 b rue Alain Savary, BP 1269, 25005 BESANCON CEDEX
www.franche-comte.drire.gouv.fr

Présent
pour
l'avenir

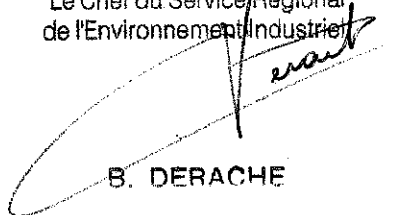
Une autre inspection a été diligentée le 11 mars 2009 pour examiner les suites données aux prescriptions de l'arrêté complémentaire du 30 décembre 2008. Lors de cette inspection, deux échantillons de l'eau du « Cottier » ont été prélevés par les inspecteurs, en amont et en aval du site. L'examen des résultats d'analyses des deux échantillons précités ne permet pas de détecter un impact du site sur la qualité de l'eau du « Cottier ».

Je vous informe également que les premiers résultats de la surveillance renforcée prescrite, ont été transmis le 18 mars 2009 aux services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et de la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Doubs.

Vous trouverez en pièces jointes les résultats d'analyses de l'écoulement, des prélèvements amont et aval réalisés par la DRIRE dans le ruisseau « Cottier », des prélèvements réalisés par l'exploitant à un rythme hebdomadaire sur l'eau du « Cottier » en aval du site (2A) et sur l'eau du bassin de stockage des eaux de ruissellement avant rejet dans le « Cottier » (3 EP1).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional et par délégation,
Le Chef du Service Régional
de l'Environnement Industriel



B. DERACHE